



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 65634

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les objectifs du Gouvernement en matière de formation professionnelle. Le Gouvernement a récemment annoncé comme objectif de voir 100 000 personnes en formation chaque année contre 30 000 actuellement alors même qu'environ 300 000 offres d'emplois demeurent non pourvues. Elle lui demande comment le Gouvernement entend concrètement mettre en œuvre cet engagement et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Les plans « 30 000 » et « 100 000 formations prioritaires » avaient pour objectif d'ouvrir des offres de formations supplémentaires à des demandeurs d'emplois dans des secteurs en tension où un besoin de recrutement a été identifié. Les objectifs annuels qui ont été fixés (30 000 en 2013 et 100 000 en 2014) ont été largement atteints avec 36 745 entrées effectives en formation en 2013 et 101 152 entrées en 2014. Par ailleurs, ces plans, conformément à leur ambition, ont majoritairement concerné les bas niveaux de qualification et reposent sur un véritable effort des priorités territoriales par les acteurs en région (collectivités, partenaires sociaux, Etat, Pôle emploi). En ce qui concerne le plan 100 000, en particulier, l'effort de financement a été considérable (100 millions d'euros pour l'Etat et Pôle emploi, 12 millions d'euros pour l'AGEFIPH, plus de 100 millions d'euros pour le FPSPP, et plus de 50 millions pour les Conseils régionaux.). L'implication de Pôle emploi et des partenaires sociaux (FPSPP) s'est traduite par un renforcement de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi. Le nombre d'entrées en formation enregistrées par Pôle emploi la période 2013-2014 a augmenté de plus de 53 000 (+ 13,6 %) pour atteindre un nombre total d'entrées en formation des demandeurs d'emploi de 445 900 en 2014 (tous financeurs confondus). En ce qui concerne les Régions, elles financent une part prépondérante, mais stable depuis plusieurs années, autour de 53 %, des frais pédagogiques des formations pour les demandeurs d'emploi. Elles privilégient des formations plus longues que les autres financeurs (5,7 mois contre 4,7 en moyenne), aussi ne représentent-elles qu'un tiers des entrées. En matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires des actions de formation, les résultats sont encourageants puisque deux demandeurs d'emplois sur trois étaient en emploi six mois après la fin de la formation. Et parmi eux, plus de trois sur quatre étaient en emploi durable (CDI, CDD de plus de six mois, mission d'intérim de plus de six mois). Ces plans ont aussi permis d'éprouver une méthode de travail partenariale, au niveau national comme au niveau territorial, où s'est construite une offre de formation cohérente avec les métiers les plus porteurs dans chaque territoire. Cette réponse collective et pragmatique a permis de préfigurer la réforme de la formation professionnelle sur les nouveaux modes de gouvernance régionale et ont permis d'amplifier l'effort global de formation des demandeurs d'emploi. La loi du 4 mars 2014 s'est notamment inspirée de la méthode de travail pour formaliser la gouvernance quadripartite au cœur de l'enjeu de la formation des demandeurs d'emploi et proposer de nouveaux outils permettant de sécuriser leur accès à la formation professionnelle. En ce qui concerne 2015, le Gouvernement a souhaité poursuivre l'effort de formation au bénéfice des demandeurs d'emplois sur le modèle du plan 100 000. Aussi, un plan 60 000 formations, mobilisant le compte personnel de formation, financé par les

sociaux à hauteur de 170 M€ dans le cadre de conventions passées avec Pôle emploi et les Régions, a été annoncé le 12 mai dernier par le Premier Ministre. Décidé dans le cadre du plan « Tout pour l'emploi dans les TPE PME » présenté en conseil des ministres restreint le 9 juin dernier, le plan de formation 40 000 permettra de former gratuitement des demandeurs d'emploi dans des secteurs et métiers prioritaires identifiés à l'échelle des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65634

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8381

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6235